

Le Journal Officiel

Lois et Décrets

Ministère de l'emploi et de la solidarité

Arrêté du 29 juin 2000 portant nomination à la commission de cosmétologie prévue à l'article R. 5263-3 du code de la santé publique modifié par l'Arrêté du 27 octobre 2000, du 15 décembre 2000, du 6 décembre 2001, 23 avril 2002.

NOR : MESP0021772A

Par arrêté de la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés en date du 29 juin 2000, sont nommés membres de la commission de cosmétologie pour une durée de trois ans :

En raison de leur compétence en matière de produits cosmétiques.

En qualité de professeurs d'unité de formation et de recherche de médecine :

Membres titulaires :

M. Revuz (Jean) ;
M. Humbert (Philippe) ;
Mme Beylot (Claire).

Membres suppléants :

M. Dubertret (Louis) ;
M. Bonerandi (Jean-Jacques) ;
M. Meunier (Laurent).

En qualité de professeurs d'unité de formation et de recherche de pharmacie :

Membres titulaires :

M. Reynier (Jean-Pierre) ;
M. Marty (Jean-Paul) ;
M. Anton (Robert).

Membres suppléants :

Mme Martini (Marie-Claude) ;
M. Rodriguez (Fernand) ;
Mme Seiller (Monique).

En qualité de médecin titulaire de la capacité de médecine en allergologie ou compétent qualifié en allergologie ou de médecin choisi en raison de sa compétence dans le domaine de l'immunologie :

Membre titulaire :

Mme Pons-Guiraud (Annik).

Membre suppléante :

Mme Pecquet (Catherine).

En qualité de médecin spécialiste qualifié en dermatologie et vénéréologie :

Membre titulaire :

M. Jeanmougin (Michel).

Membre suppléant :

Mme Vigan (Martine).

En qualité de médecin choisi en raison de sa compétence en stomatologie ou de chirurgien-dentiste :

Membre titulaire :

Mme Forest (Nadine).

Membre suppléant :

M. David (Philippe).

En qualité de médecin ou de pharmacien choisi en raison de sa compétence dans le domaine de la toxicologie :

Membre titulaire :

Mme Dutertre-Catella (Hélène).

Membre suppléante :

Mme Vian (Laurence).

A titre consultatif, en qualité de personnalités scientifiques exerçant dans l'industrie des produits

cosmétiques ou la représentant :

Membres titulaires :

M Frêlon (Jean-Hugues) ;
M. Leclaire (Jacques).

Membres suppléants :

M. Perrier (Antoine) ;
M. Brin (Jean-André).

Sont désignés respectivement président et vice-président de la commission pour une durée de trois ans :

M. Reynier (Jean-Pierre) ;
M. Revuz (Jean).

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier du *Journal Officiel*.

site - <http://www.hosmat.fr>